

MUR-SUR-ALLIER

le mag



N°2 • Décembre 2020



La mairie déléguée à Dallet

SOMMAIRE

PERSONNEL COMMUNAL 3

BILAN URBANISME
& TRAVAUX 3-5

ENFANCE & JEUNESSE 6

VIE LOCALE 8-11

LA PAROLE
À LA MINORITÉ 12



La mairie de Mur-sur-Allier à Mezel.

Mesdames, Messieurs,

Après l'été, la rentrée s'est inscrite avec le retour de la Covid-19. Il est impossible à ce jour de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire, économique et social qu'il va entraîner. Nous souhaitons vous faire part d'un bilan d'étape du travail entrepris par l'équipe municipale.

La solidarité a été notre première préoccupation ; la canicule sévissant de nouveau cet été, nous avons pris contact auprès des personnes âgées ou vulnérables. Notre priorité était d'établir un contact afin de prendre des nouvelles et de les rassurer. Cette action a été très appréciée par les personnes concernées. La vigilance de vos élus se poursuit actuellement face à la propagation du virus qu'il ne faut pas sous-estimer.

Pendant toute cette période, le personnel communal a été et reste très présent pour répondre aux besoins de la population en assurant l'accueil téléphonique, l'entretien de notre patrimoine et la réalisation de travaux prévus tout en permettant la transition et la formation de notre nouvelle équipe. Aussi, la complémentarité des enseignants et du personnel communal a permis une rentrée réussie pour nos enfants. Un grand merci à vous tous.

Grâce aux contacts réguliers avec le corps médical local début septembre, nous avons pu réagir rapidement à l'arrivée de nouveaux cas de contamination dans notre commune. Nous avons été contraints d'annuler l'ensemble des manifestations et festivités. Un effort a été demandé à toutes les associations de Mur-sur-Allier, autant dans la rigueur pour poursuivre leurs activités dans le respect des protocoles établis que dans l'encouragement à rester présentes. Dans ce contexte sanitaire si particulier, la municipalité se doit d'être un soutien permanent.

Nos deux mairies restent ouvertes au public, dans le respect des gestes barrières imposés par les pouvoirs publics. Nos médiathèques proposent à nouveau leurs services à nos concitoyens.

L'équipe municipale a pris possession des dossiers en cours avec détermination. Elle vous proposera dans un avenir proche de définir ensemble ce qui nous semble prioritaire.

Enfin, nous souhaitons partager avec vous tout le bonheur que nous éprouvons à chacune de nos rencontres. Notre ligne de conduite demeure l'écoute et le dialogue. À votre demande, beaucoup de petits travaux ont été réalisés par l'équipe municipale et nous pouvons affirmer que notre équipe travaille sur des projets que nous aurons le plaisir de partager ensemble prochainement.

En attendant, soyez vigilants et prudents face au contexte sanitaire que notre pays traverse.



« Dans ce contexte sanitaire si particulier, la municipalité se doit d'être un soutien permanent ».

Jean Delaugerre - Florence Jouve

Personnel municipal

Nous avons choisi de vous faire découvrir ou redécouvrir, au fil des publications, les acteurs du service public de notre ville : les employés municipaux. Dans cette publication, nous vous présentons les services techniques de Mur-sur-Allier.

C'est une équipe, complètement fusionnée de sept personnes, dont l'encadrement est assuré par Mme SALESSE. Ils s'assurent du bon fonctionnement du domaine public. Ils sont les yeux et les garants de notre Cadre de vie et de la Commune. Ils sont polyvalents : ils s'occupent de la voirie, des espaces verts, de l'entretien des bâtiments communaux, de la gestion des encombrants (ils ne sont pas là pour ramasser les ordures ménagères laissées dans les rues ou dans les chemins) et aident à la bonne organisation des manifestations associatives sur le territoire de notre commune avec un soutien logistique et technique nécessaires.

Cette équipe volontaire, dynamique et compétente fait face au défi de la fusion en s'adaptant quotidiennement à cette réalité.

En effet, ce service est le premier complètement unifié de notre Commune. Ils travaillent ensemble, notamment sur des projets communs dont le but, outre l'amélioration du cadre de vie, permet à chacun de s'enrichir des connaissances des autres. Une mise à niveau du matériel sera faite afin d'améliorer l'autonomie de nos agents techniques.



1^{er} rang : Richard TOURNAYRE, Olivier CHAMARET, Patrice CHAZAL.

2^e rang : Omar AIT OUARET, Pascal MENUT, Antonio DOS SANTOS, Christophe MENUT

Assise : Myriam SALESSE.

Merci à eux, respectons leur travail.

URBANISME & TRAVAUX

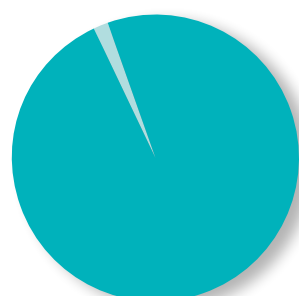
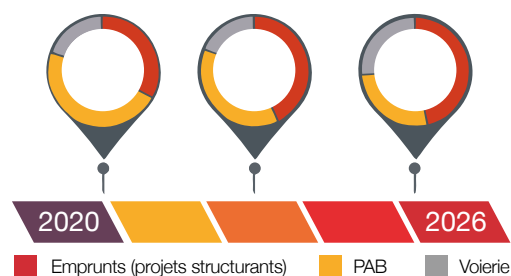
Bilan

Depuis le début du mois de juillet, nous avons passé beaucoup de temps, épaulés par le personnel de mairie, à faire le point sur les travaux et les divers projets de la commune, de temps aussi pour comprendre le fonctionnement des deux bourgs. La précédente équipe a initié des projets ambitieux. Certains bien pensés seront lancés après un éventuel redimensionnement. Pour d'autres, nous souhaitons apporter les aménagements nécessaires afin de mieux répondre aux attentes des habitants et à la ligne directrice de notre mandature.

Pour préserver l'équilibre budgétaire et garder une capacité d'autofinancement sur des projets plus importants, il est nécessaire d'avoir une vision sur 5 ans. L'étude d'un Programme d'Aménagement des Bourgs (PAB) vient d'être lancée et portera sur un programme pluriannuel de travaux définis.

L'état actuel d'un grand nombre de voiries, ainsi que certaines parties délaissées dans nos bourgs ont incité l'équipe municipale à prioriser durant les **2 prochaines années** l'aménagement des bourgs et les harmoniser. Certains projets, simples et fonctionnels débutent actuellement (aménagement du square de l'ancienne mairie de Mezel, modification des parkings place de la Halle à Dallet), d'autres plus importants (aménagement du parking de la salle polyvalente de Dallet, requalification des quais de bords d'Allier à Dallet, aménagement en balcon de la porte Béranger & conciergerie de Bellevue à Mezel, etc.) débuteront dans un deuxième temps.

Ensuite, les études de projets plus conséquents (requalification de l'école de Dallet, pépinière sportive, centre de loisirs, etc.) seront présentées et les projets prioritaires seront mis en œuvre à travers un endettement maîtrisé à iso-capacité de financements. L'ensemble de ces éléments sera détaillé très prochainement.



■ Autres financements
■ Dotation bonifiée

Salle sportive et culturelle

Après consultation en préfecture des **dotations bonifiées** dans le cadre de la fusion de commune, nous avons pu constater que le montant de cette dotation exceptionnelle ne représentait que **1,5% du montant prévisionnel du projet**.

L'urgence à lancer cette réalisation n'est donc pas de mise. De plus la localisation retenue initialement ne permet pas d'évolutions éventuelles d'équipements car limitées par l'emprise foncière. La consultation en cours a donc été stoppée afin de nous permettre d'échanger à nouveau avec les habitants et d'adapter ce type de projet à nos besoins et notre capacité de financement.

Un tel équipement sera étudié dans le plan d'aménagement de notre mandature.



Salle polyvalente de Dallet



Le projet de requalification de la salle polyvalente de Dallet comprenait une extension sur la façade nord. L'appel d'offres sur le lot gros œuvre de cet agrandissement est déclaré infructueux. Cette situation bloque l'avancée du chantier depuis le mois de juillet. Nous avons donc choisi de ne pas faire l'extension afin de finaliser le plus rapidement possible les travaux internes (plâtrerie, peinture, sol). Nous en profitons pour **finaliser l'équipement de cuisine qui n'était pas prévu**

de façon conséquente. Le budget d'investissement étant en partie préservé, une reprise des façades du bâtiment et des aménagements périphériques sont envisagés.



Voie verte

Sous l'impulsion du Grand Clermont, le chantier de la Voie Verte (aménagement d'une voie de mobilité douce entre Authezat et Pont-du-Château) est effectif sur notre territoire. Les balades à vélo ou à rollers, les promenades à cheval ou à pied et avec des poussettes sont désormais accessibles à tous à partir des quais de bord d'Allier. L'accès à la Voie Verte sera facilité par la création de parkings de l'autre côté du pont vert (proche du rond-point de la D783) et voisins du pont en béton (rue de Pont-du-Château).

Conciergerie de Bellevue

Conformément à notre promesse de campagne, le projet de conciergerie prend forme avec le développement d'activités spécifiques au service des habitants de Mur-sur-Allier. Cette démarche d'engagement est consolidée par le rachat et la requalification (intérieure et extérieure) du pavillon de Bellevue. Ce bâtiment servira, entre autres, à créer un lieu de partages et d'échanges pour les habitants (intervenants pour des cours (anglais par exemple), point de ralliement pour différentes manifestations, dépose-minute de documents administratifs, etc.).



Columbarium

Le columbarium commandé par l'équipe précédente a été mis en place au cimetière de Dallet. Ce columbarium est accompagné d'un jardin du souvenir.



Lotissement de la Gondole

L'intégration du lotissement de la Gondole au sein des autres quartiers est un point important pour nous. Ce projet relève du domaine privé, piloté par l'Ophis. Les leviers municipaux sont donc très faibles et basés sur un échange constructif avec le promoteur. Cependant, nous saurons être vigilants sur les mobilités des riverains sur les voiries environnantes (chemin de la Palette et de la Gondole) mais aussi sur celles des agriculteurs qui doivent emprunter le chemin du Chardon. Une première proposition de maître d'œuvre est portée actuellement à notre analyse.



ENFANCE ET JEUNESSE

Recensement

Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie de votre secteur (Dallet ou Mezel) délivre une **attestation de recensement** qu'il est primordial de **conserver précieusement**. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies (jusqu'à l'âge de 25 ans).

Pièces à fournir : livret de famille et pièce d'identité.



Cantines scolaires

Lors de la notation des repas par les enfants des écoles, les élus ont également pu évaluer les repas fournis par le restaurateur API. Au-delà des retours globalement positifs sur la qualité des menus, les élus ont aimé ces moments de partages avec les enfants.

Les retours des enfants sur la qualité des repas sont mitigés. Des axes de progrès sont envisagés en collaboration avec API ouvert à une démarche constructive.



Ecole témoin VALTOM

(VALorisation et Traitement des Ordures Ménagères)

L'école et le centre de loisirs de Dallet souhaitent s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable. Ils ont postulé au dispositif établissements témoins du VALTOM et ont été retenus.

Les jeunes de Dallet pourront bénéficier d'un accompagnement d'animateur environnemental pour mener à bien leurs projets «Zéro Déchet». Nous les soutiendrons dans leur démarche.



Calendrier

En septembre, les médecins de Mur-sur-Allier nous ont alertés de la progression inquiétante du COVID 19 sur notre territoire et immédiatement nous avons pris les dispositions en cohérence avec les consignes préfectorales.



La médiathèque de Dallet.



En pleine période de reprise de leurs activités, le monde associatif de Mur-sur-Allier a été particulièrement perturbé. Pour apprendre à mieux les connaître, nous avons édité un annuaire de l'ensemble de nos associations, n'hésitez pas à les contacter. Elles ont besoin de vous pour exister et nous avons besoin d'elles pour nous rassembler.

À la sortie du confinement, nous solliciterons les associations pour communiquer sur leurs actualités.



- Les médiathèques de Mur-sur-Allier sont à nouveau fermées et seront accessibles dès que le contexte sanitaire nous le permettra. Les bénévoles vous attendent au téléphone pour vous conseiller.

- Tous les jours, du lundi au samedi de 10h00 à 11h30, nous avons mis en place une permanence téléphonique (04 73 83 11 07) de conciergerie, tenue par les élus, pour prendre en compte vos besoins. Les élus vous offrent la possibilité de faire du portage d'ouvrages des médiathèques ainsi que la livraison de courses essentielles.

Agenda

- **Le Marché de Noël est annulé à cause de la COVID-19.**

- **Du classique aux musiques de film**

Le concert qui devait être donné par l'**Orchestre à Cordes de Lempdes** au profit des enfants d'Haïti et du Bénin le dimanche 13 décembre 2020 en l'église de DALLET est différé pour des raisons sanitaires. Nous vous communiquerons dès que possible la nouvelle date.
Fondation Berceaux d'Afrique et Les Enfants d'Haïti



- Dans notre dernière publication, vous avez reçu une fiche d'inscription à retourner à la mairie, afin de nous autoriser à vous envoyer des lettres d'informations numériques. Plus écologique et rapide, nous aurons l'occasion de vous questionner sur nos actions. Un formulaire d'inscription est disponible dans ce bulletin.

- Afin d'optimiser l'accès à l'information de la population, nous adhérons à la plate-forme digitale « **PanneauPocket** ». Ce système très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information de la mairie. Une notification est envoyée sur les smartphones et les tablettes. Vous pouvez dès maintenant télécharger l'application.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez **PanneauPocket** dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, votre téléphone vous demandera de taper une lettre bleue, cliquez sur "Panneau votre drapeau".



CCAS / COVID 19



Collecte au profit des Restau du cœur

Compte tenu de la crise sanitaire et des difficultés économiques qu'elle engendre, nous vous rappelons le rôle du CCAS et invitons les personnes qui pourraient exceptionnellement être dans une situation difficile à ne pas hésiter à se faire connaître en mairie. Le repas des aînés que nous ne pouvons maintenir à cause de la COVID-19 sera remplacé par un « coffret gourmand ».

* Depuis le 28 novembre, les médiathèques de Mur-sur-Allier sont à nouveau ouvertes. Vous pouvez déposer et choisir des documents en respectant les consignes sanitaires. Les bénévoles vous attendent pour vous conseiller.

Balade découverte et culture

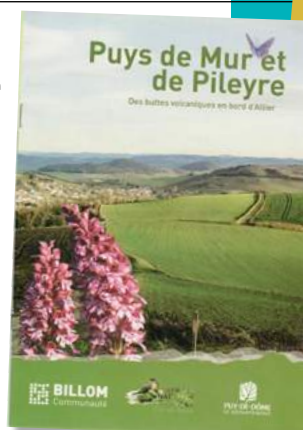
Puys de Mur et de Pileyre

Téléchargeable sur https://billomcommunaute.fr/wp-content/uploads/2018/10/ens_puys_du_mur_et_pylere.pdf

Pays d'Art et d'Histoire RENDEZ-VOUS BILLOM COMMUNAUTÉ

Téléchargeable sur https://billomcommunaute.fr/wp-content/uploads/2020/02/programmation_pah_2020.pdf

Livrets touristiques disponibles en mairies.



SOUTENONS NOS COMMERCES

Nos commerces de proximité de Mur-sur-Allier restent à votre disposition pour vous apporter le meilleur service. Veuillez trouver ci-dessous les horaires d'ouverture et les prestations assurées pendant cette période :

Bienvenue à notre nouveau commerce ! (octobre 2020)

Fait Au Dalle
Pizza au feu de bois à DALLET

UNIQUEMENT A EMPORTER
04 73 69 68 62

• Boulangerie de DALLET :

04 73 83 10 22
6h30-12h30/16h30-19h (selon clientèle) sauf mercredi, possibilité de commander pour de grosses quantités

• Petit Marché à DALLET :

04 73 83 33 11
7h30-12h / 15h30-18h, commandes et livraisons possibles

• Boulangerie de MEZEL :

04 73 84 94 76
5h-12h30 / 16h30-19h30 sauf le lundi

• Bar de la Hall :

Ouverture 7J/7 de 8h00-13h00 pour tabac presse et épicerie

• Petit Gargantua : 04 73 68 75 27

Plats à emporter

• Chez Dubien : 04 73 83 10 10

Fermé pour 15 jours

• Ma Plus Belle Histoire:

04 73 83 28 90 / 06 79 01 48 72
Plats régionaux à emporter

• Pizzas Fait au Dalle :

04 73 69 68 62
Du mercredi au dimanche de 18h-21h

• Pizzas MEZEL : 06 76 40 29 00

Mardi au samedi soir inclus

• L' Art des Mets :

04 73 61 81 19 / 06 30 64 33 56
www.traiteur-lart-des-mets.com
8h30-12h30 vendredi, samedi, dimanche plats à emporter

• Porteilla Benoît : 06 64 38 51 60

10h-19h tous les jours légumes, fruits, jus de fruits, tisanes

• Paille Coco : 06 69 20 73 01

Sur commande

• Fromagerie REGNIER :

06 81 76 03 45 MEZEL
face à la boulangerie
1 vendredi sur 2 de 8h-11h30

• Le petit marché de Mur:

06 83 61 14 31 / 06 75 00 23 53 /
06 20 44 79 67

BLOG

« L'AIR DE DALLET »

Jean Dalbignat, auteur du blog «L'AIR DE DALLET», a été contraint de suspendre momentanément ses écrits.

Au nom de la commune de Mur-sur-Allier, nous le remercions pour cette contribution à la vie locale, lui qui œuvre en toute discrétion et avec humilité, un grand MERCI.

CONCIERGERIE ET COURS D'ANGLAIS

« Do you speak english? »

Vous n'osez pas prendre la parole en anglais et cependant vous aimeriez connaître quelques mots pour partir en voyage ou accueillir des amis anglophones ? Vous êtes étudiant ou anglophone expatrié en France, vous souhaitez partager vos connaissances linguistiques, nous vous proposons de vous réunir une fois par semaine à Mur-sur-Allier. Sans contrainte pédagogique, pour une approche ludique sous forme d'échanges et de jeux, l'objectif est d'apprendre en s'amusant. Pour commencer, nous vous proposons 4 horaires de 2 heures les mercredis (10h ; 14h ; 16h ; 18h). Suivant vos choix et vos attentes, nous composerons ensemble les groupes.

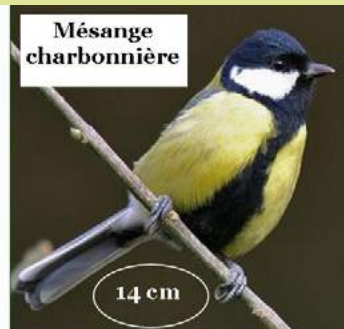
Cette activité est offerte dans le cadre de la **conciergerie**.

Merci de contacter la mairie ou Bill Cavillon au 06 42 43 48 58 pour vous inscrire.

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE



Verrez-vous ces
oiseaux à
Mur sur Allier ?
- hiver 2020-2021
- printemps 2021



Ces trois là
Préfèrent
picorer au
sol ➔




Vous habitez Mur-sur-Allier, vous voyez des OISEAUX, vous aimeriez les reconnaître, vous voulez bien participer à leur recensement...

Mur-Allier Nature vous propose :

- un document avec photos pour que vous puissiez reconnaître les 22 oiseaux les plus fréquents localement,
- une fiche de recensement à remplir pendant tout l'hiver (simple : uniquement une seule case à cocher par mois si vous avez vu l'oiseau). Vous pouvez récupérer ces fiches auprès des mairies de Dallet et de Mezel.

La fiche recensement sera à glisser dans la boîte aux lettres des mairies fin avril et le résultat vous sera communiqué lors d'une matinée consacrée aux hirondelles, le samedi 6 juin 2021 à Dallet. Pensez aussi à les nourrir, ils ont besoin de nous tous.

Ce recensement des oiseaux peut être une idée de sortie pendant le confinement dans le cadre de votre sortie journalière.

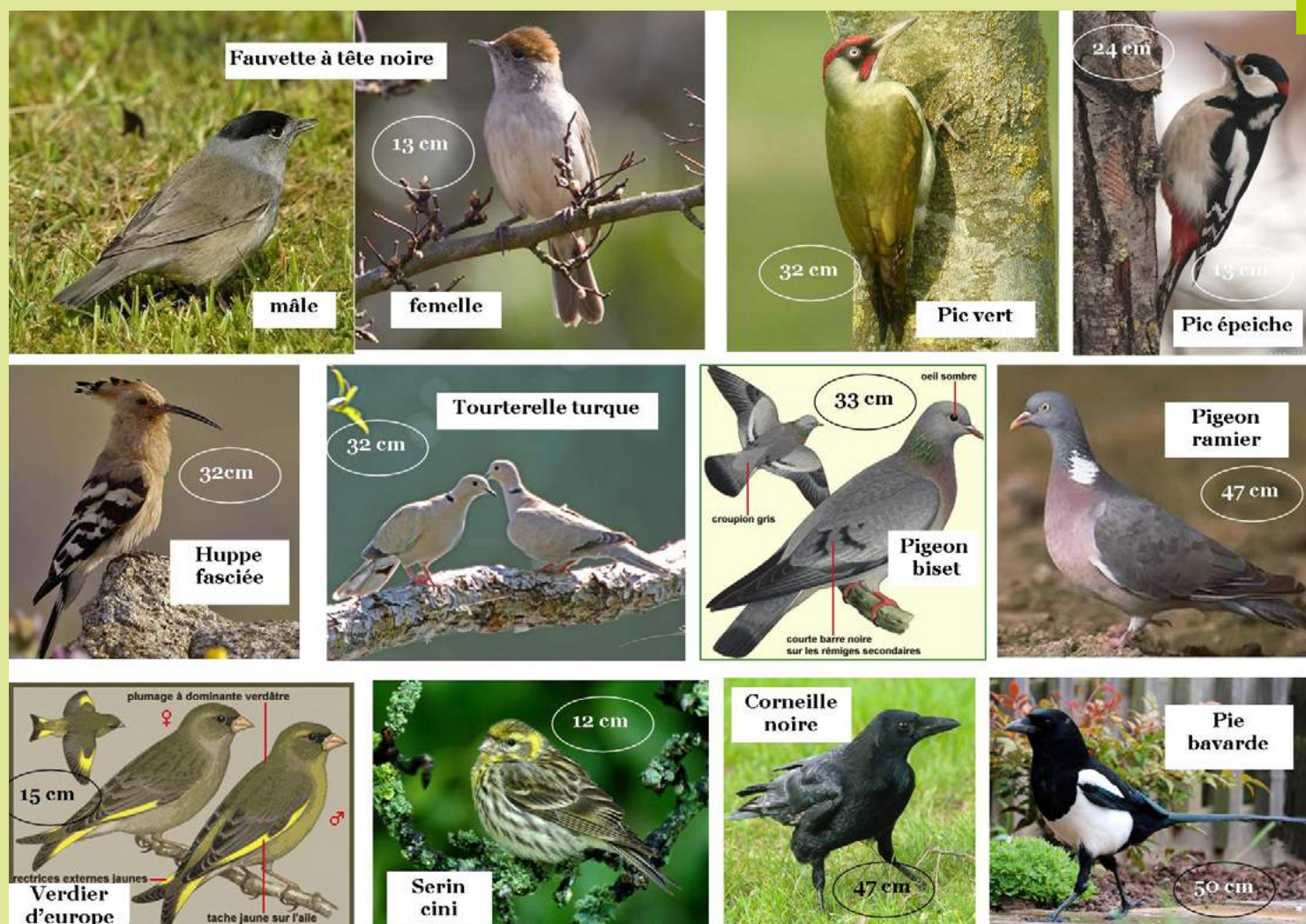
La fiche recensement des oiseaux à télécharger sur
www.dallet-63.fr/IMG/pdf/Oiseaux2356.pdf

Merci de participer au recensement des oiseaux du village de Mur-sur-Allier.
Pensez à les accueillir, ils sont fragiles en hiver : mangeoires, nichoirs.

Mois : de novembre 2020 à mai 2021

Oiseaux vus (ou entendus)	11	12	1	2	3	4	5
Chardonneret élégant							
Corneille noire							
Etourneau sansonnet							
Fauvette à tête noire : mâle							
Fauvette à tête noire : femelle							
Huppe fasciée							
Merle noir : mâle							
Merle noir : femelle							
Mésange bleue							
Mésange charbonnière							
Moineau domestique							
Pic épeiche							
Pic vert							
Pic bavarde							
Pigeon biset							
Pigeon ramier							
Pinson des arbres							
Rouge-gorge							
Rouge-queue noir							
Serín cini							
Tourterelle turque							
Verdier d'Europe							

Mettre une croix dans la case correspondante (espèce vue tel mois, quel que soit le nombre d'oiseaux et le nombre de fois)
Déposer votre feuille fin avril / début mai dans l'une ou l'autre des bibliothèques du village. MERCI pour eux



La fontaine Saint-Blaise

Voici la fontaine Saint-Blaise avant et après les travaux. Celle-ci a été réparée par des bénévoles. Nous vous disons un grand merci !



Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

C'est un dépôt d'ordures, de toute nature ou volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage. C'est un acte d'incivisme.

Pour le bien de tous, nous avons pour objectif de stopper ces incivilités aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV) et aussi les décharges sauvages.

Trois plaintes ont été déposées depuis le mois de juillet et des enquêtes sont désormais menées. Les contrevenants n'étaient pas des habitants de la commune.

Face à ces incivilités, la municipalité a pris un arrêté municipal (arrêté n°2020-180 du 5/10/2020) mentionnant la mise en place d'amendes. Un timbre amende pour toute infraction est créé.

Pour les dépôts proches des PAV, une amende sera établie et majorée si les contrevenants ne récupèrent pas leurs déchets. Pour les dépôts sauvages, la même démarche sera appliquée.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales.

Le retrait de ces dépôts a un coût pour la commune et ses habitants.

Nous vous rappelons que les citoyens de Mur-sur-Allier peuvent se rendre à la déchetterie de Pont-du-Château :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h50,
- le samedi de 9h à 19h.

Nous conseillons aux personnes qui réalisent des travaux de réclamer le justificatif du dépôt en déchetteries aux entrepreneurs (le dépôt étant facturé).

Toujours dans le domaine de l'environnement, nous avons à cœur de réaliser une journée de nettoyage telle que la **journée nationale organisée le 19 septembre par World Clean of Day**.

Les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser cet événement cette année dans de bonnes conditions, cette journée est reportée.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Une Communauté de communes au service de la population

Billom Communauté regroupe 25 communes et compte 26 000 habitants. De nombreuses actions sont mises en œuvre au service de sa population parmi lesquelles il convient de souligner :

Petite enfance/Enfance :

Un Relais Petite Enfance, guichet unique qui vous aide à trouver un mode de garde pour votre enfant de 0 à 4 ans. Il s'occupe notamment d'attribuer, sur préinscriptions, les places aux deux multi-accueil du territoire : Les Pitchouns à Chignat (service communautaire) et Les Petits Dômes à Glaine-Montaigut (crèche associative à gestion parentale). Les animatrices vous accompagnent également sur les démarches administratives et juridiques pour embaucher une assistante maternelle. Pour les assistantes maternelles elles-mêmes, elles animent notamment divers ateliers pour les 0-3 ans sur le territoire.

Contact : Catherine Phalip au 04 73 73 43 28, ram@billomcommunaute.fr



Jeunesse



- Il existe des « Bourses coup de pouce » pour aider les jeunes de 15-20 ans (sous conditions de revenus) :

- 150 € pour passer le code de la route
- 100 € pour passer le BAFA

En contrepartie, 20 heures d'actions citoyennes sont demandées. Elles sont souvent réalisées dans des centres de loisirs, dans une bibliothèque, à la mairie, aux services techniques ou encore dans une association....

- À chaque période scolaire, le centre aquatique est réservé un soir pour les 11-17 ans. L'entrée est à 1 € et du matériel ludique est mis à leur disposition.
- Des aides de la CAF sont possibles pour réaliser un projet culturel, social ou sportif, porté par des jeunes de 12-17 ans dans le cadre de «Projet'oi».

Contact : Marie-Noëlle Ecuriet au 04 73 70 73 23, jeunesse@billomcommunaute.fr

Culture

- Des cinés-goûters sont organisés à chaque période scolaire, via Ciné-parc, à la briqueterie de St-Dier ainsi qu'une programmation de différents spectacles notamment dans le cadre du «Festival des Automnales» ou de «Voix romanes» et soirées courts-métrages.

Contact : Chloé Taris au 04 73 79 88 27, culture@billomcommunaute.fr



- Le réseau des bibliothèques met un fonds de livres et de jeux à disposition de la bibliothèque et vient compléter les acquisitions faites par votre commune ; des animations

sont proposées aux usagers tout au long de l'année : soirées jeux, prix des lecteurs, lectures à voix haute, bébés lectures...

Contacts : Agnès Berton, agnes.berton@billomcommunaute.fr et Sophie Simonini, sophie.simonini@billomcommunaute.fr au 04 73 79 88 28.

- Une école de musique intercommunale avec des lieux d'enseignement à Billom, Chignat, Vertaizon, Mur-sur-Allier, Pérignat s/Allier et St-Dier. Douze instruments différents avec cours individuels, pratiques collectives, cours spécifiques et des harmonies partenaires.

Contact : Frédéric Germot au 06 72 23 85 89, frederic.germot@billomcommunaute.fr



Pays d'Art et d'Histoire

- Tout le territoire de Billom Communauté est labellisé « Pays d'art et d'Histoire ». Une programmation de visites, visites-sonores, visites à deux voix, visites théâtralisées conférences, ateliers jeunes publics, expositions et des participations aux événements nationaux, vous

sont proposés de mars à octobre de chaque année.

Contact : Anne Cogny au 04 73 79 88 26, anne.cogny@billomcommunaute.fr

Habitat

Une Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat (OPAH) permet, aux personnes à revenus modestes ou très modestes, de bénéficier de subventions de l'ANAH et de Billom Communauté pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation au handicap ou encore pour de l'habitat dégradé.

Contact : Stéphanie Vergniaud au 04 73 73 43 24, stephanie.vergniaud@billomcommunaute.fr



Transport

- Un bus ou du transport à la demande (selon votre commune de résidence) vous emmène, un lundi sur deux, de septembre à juillet, au marché de Billom pour 4€ (bus) et 6€ (taxi) l'aller/retour.

Contact : accueil de Billom Communauté au 04 73 73 43 24.

Economie

- Un chargé de missions vous accompagne dans votre projet de reprise ou de création d'entreprise.

Contact : Nicolas Blasquieau 04 73 73 43 24, nicolas.blasquieau@billomcommunaute.fr



MAIRIE DE MUR-SUR-ALLIER

88, rue Guyot-Dessaigne - Mezel
63115 Mur-sur-Allier
Téléphone : 04 73 83 11 07
Télécopie : 04 73 83 03 66

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h
Lundi et mercredi : de 13h30 à 18h30
Vendredi : de 13h30 à 16h30

MAIRIE DÉLÉGUÉE

3, rue de la Porte du Vent - Dallet
63111 Mur-sur-Allier
Téléphone : 04 73 83 10 18

Horaires d'ouverture

Lundi : 10h-12h
Mardi : 10h-12h / 15h30-19h
Mercredi, jeudi et vendredi :
10h-12h / 15h30-18h

Plus d'infos...

www.dallet-63.fr
www.mairie-mezel.fr



facebook

**Vous retrouverez
toutes les infos
de Mur-sur-Allier sur
notre page facebook :
Mur sur Allier**

MUR-SUR-ALLIER *le mag*

Numéro 2 • Décembre 2020

Directeur de publication :

Jean Delaugerre

Crédit photos :

Mairie de MUR-SUR-ALLIER

Conception/PAO : **Hors-Série**

Impression : **Exaprint**

Nombre d'exemplaires : 1 700

Dépôt légal : à parution

Parole de la **minorité**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Lors des dernières élections, les électeurs qui ont participé se sont majoritairement prononcés pour un changement d'équipe municipale. Simplement, en tant qu'hommes et femmes totalement engagés pour notre commune et ses habitants, nous ne vous cacherons pas que le résultat de ce vote nous a fortement attristé. Mais tel est votre choix et nous en prenons acte.

En tant que groupe d'opposition, nous ne nous situerons pas dans une démarche négative. Notre seul fil conducteur restera l'intérêt général. Aussi, nous continuerons à porter nos valeurs et suggérer nos idées tout en signalant les décisions qui nous apparaîtront inappropriées ou incohérentes. Par exemple, nous relevons déjà un changement de positionnement de notre nouveau maire concernant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués. Désormais, il considère normal d'utiliser la totalité de l'enveloppe financière autorisée par l'État, y compris les 20% supplémentaires rajoutés cette année par la loi alors que jusqu'à présent, il votait CONTRE systématiquement, chaque année, estimant cette dépense trop importante pour le budget communal (cf. PV des conseils municipaux). Ce volte-face sans explication est pour le moins étonnant !

Nous profitons de cet encart pour remercier chaleureusement et très sincèrement l'ensemble des électeurs et des personnes qui, ces dernières années, nous ont fait confiance, nous ont accompagnés et nous ont activement aidés à réaliser l'ensemble des projets qui font de la commune ce qu'elle est aujourd'hui, une commune dynamique, attirante où il fait bon vivre.

Droit de réponse de la **majorité**

« **D**e 2008 à 2019, le maire sortant et les adjoints ont toujours voté les indemnités au maximum de ce qui était autorisé. Nous avons voté contre à chaque fois non pas parce que nous estimions les dits montants trop importants pour le budget de la commune mais parce que nous considérons qu'il y a une certaine indécence à se plaindre de la baisse des dotations de l'État et en même temps à s'octroyer des indemnités maximales.

Faut-il ajouter qu'en 2019, la fusion des communes étant réalisée, le maire sortant a été le seul à continuer à percevoir l'indemnité maximale, les adjoints ayant très légèrement réduit leurs indemnités afin de permettre la création d'un neuvième poste d'adjoint.

Aujourd'hui les élus ont voté une diminution des indemnités de 32 % pour le maire, de 25 % pour la maire déléguée et de 14 % pour les adjoints par rapport à la réglementation en vigueur lors de l'installation du nouveau conseil municipal en Juillet 2020.

Dont acte ! »

